



Laon, le 11 avril 2011

Communiqué de presse

Inondations et coulées de boue

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour sept communes axonaises

Suite aux inondations survenues en janvier 2011, **l'état de catastrophe naturelle a été constaté par arrêté interministériel paru au Journal officiel le 10 avril 2011** pour les communes et les périodes suivantes :

- Achery : du 8 au 9 janvier 2011
- Bucilly : du 6 au 7 janvier 2011
- Buironfosse : du 6 au 7 janvier 2011
- Chaourse : du 6 au 7 janvier 2011
- La Bouteille : du 6 au 8 janvier 2011
- Mezières-sur-Oise : du 7 au 9 janvier 2011
- Thenelles : du 7 au 9 janvier 2011

Pierre Bayle, préfet de l'Aisne, rappelle que les sinistrés disposent d'un **délai de dix jours à compter de la publication de cet arrêté** pour effectuer leur déclaration de sinistre auprès de leur compagnie d'assurance.

Contact presse :
Bureau de la Communication Interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15
Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr